

## **1- OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION**

**1-1** Toute commande ou tout contrat implique l'acceptation sans réserve par le client et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

**1.2** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations ou vente de produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

**1.3** En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société au client.

## **2- CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

**2-1** Nos offres et devis prévoient les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. Ils constituent un contrat ferme dès l'acceptation par le client accompagnée du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

**2-2** Nos offres et devis sont gratuits et ont une validité de 30 jours à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre.

**2-3** En cas de commande reçue par le client, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Dans ce cas, cette acceptation constituera les conditions particulières du contrat.

**2-4** Toute annulation de commande est soumise à l'accord exprès de notre société et entraînera, à minima, conservation de l'acompte déjà versé.

## **3- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE**

**3-1** Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

**3-2** Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents ou plans, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle et intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

## **4- EXECUTION DES TRAVAUX ET DELAIS**

**4-1** L'ordre de commencer les travaux ne peut nous être donné qu'après acceptation de nos propositions écrites et versement de l'acompte à la commande, sauf si ce dernier est exclu par les conditions particulières.

**4-2** En dehors de toute disposition figurant aux conditions particulières, le commencement des travaux a lieu après un délai normal de préparation.

**4-3** Les délais d'exécution figurant dans nos offres et devis ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment des difficultés d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs et de la fourniture à temps par le client des spécifications techniques et études et travaux préparatoires. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du client ou maître d'ouvrage ou non-exécution par lui de ses obligations. Les retards d'exécution ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

**4-4** Notre société n'est pas responsable d'un éventuel retard si le client n'est pas en mesure de fournir l'eau, l'électricité ou toute autre utilité nécessaire à l'installation des appareils livrés. Le client doit rendre les lieux accessibles.

**4-5** Les travaux d'installations seront immédiatement stoppés en cas de présence ou de découverte d'amiante ou autre produit dangereux sur le lieu d'intervention jusqu'à achèvement du désamiantage ou enlèvement desdits produits.

## **5- GARANTIE**

**5-1** Pour les clients consommateurs, sont applicables la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 211-14 du code de la consommation et celle relative aux défauts de la chose vendue ou vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil. La garantie relative aux défauts de la chose vendue ou vices cachés est également applicable aux professionnels. La demande en garantie peut être formulée auprès de ABG Climatique – 37 avenue de la Tessoualle – 49300 CHOLET.

Pour agir en garantie légale de conformité, le client :

- bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sauf si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.
- La garantie de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

**5-2** Le client peut mettre en œuvre la garantie des vices cachés et, à ce titre, choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du code civil.

**5-3** Ces garanties ne s'étendent pas aux effets de l'usure normale, de la négligence ou du défaut d'entretien, des fautes d'exploitation, des abus d'usage, des dommages causés par des tiers, des modifications ou interventions sur l'installation sans autorisation exprès de notre part. De même, elles ne s'étendent pas à une éventuelle inadéquation des caractéristiques de celle-ci avec les besoins propres du client non exprimés dans la commande.

## **6- REMUNERATION DE L'ENTREPRENEUR**

**6-1** La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.

**6-2** Le montant du marché est conclu à prix actualisable si l'exécution des travaux est d'une durée inférieure à 3 mois, et révisable sur chaque situation au-delà. La formule de variation est Montant x In/lo (In = index du mois d'intervention lo = Index du mois d'édition du devis). L'index sera l'index BT de l'activité principale des travaux. A défaut, l'index BT01 sera appliqué.

**6-3** En cas de circonstances imprévisibles, même si le contrat est conclu à prix forfaitaire, les parties s'engagent à renégocier le prix du marché conformément aux dispositions de l'article 1195 du code civil.

## **7- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES**

**7-1** Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution.

**7-2** L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

## **8- RECEPTION DES TRAVAUX**

**8-1** La réception générale et définitive des travaux a lieu en une seule opération à l'achèvement des travaux, par le client ou son représentant, par signature d'un procès-verbal de réception, établi contradictoirement avec un représentant de l'entreprise. Toutes les réserves constatées par le maître d'ouvrage devront y être inscrites. A défaut la réception résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître d'ouvrage. Si la réception devait intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître d'ouvrage

## **9- PRIX CONDITIONS DE PAIEMENT ET PENALITES**

**9-1** Les prix sont stipulés Hors Taxes, leur nature (ferme ou révisables), leurs montants, les conditions de paiement et la date d'échéance sont précisés dans les conditions particulières et sur nos factures. Sauf stipulation contraire figurant dans les conditions particulières ou sur nos factures, le paiement est effectué par chèque, par virement, ou en espèces à 30 jours date de facture (pour les entreprises) et dans un délai de 8 jours à compter de l'émission de la facture (pour les particuliers). Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

**9-2** En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard égales au taux BCE + 10 points seront dues à l'entreprise, augmentées d'une somme représentant 20% du montant restant dû valant indemnisation.

**9-3** Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire.

**9-4** En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage

**9-5** En cas de résiliation unilatérale du fait du maître de l'ouvrage avant le démarrage des travaux, et sauf cas de force majeure, le montant des acomptes versés sera conservé par l'entreprise à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatif.

**9-6** Les éventuelles contestations de l'acheteur sur le matériel livré, les travaux d'installation ou toute autre prestation, ne suspendent pas les obligations de paiement.

## **10- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

**10-1** Le transfert de propriété de nos produits et installations est suspendu jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

**10-2** Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

**10-3** L'acheteur s'engage à souscrire une assurance garantissant les risques de perte, de vol ou de destruction des biens livrés. Il s'engage à assurer personnellement le gardiennage des biens livrés jusqu'au complet paiement. A défaut, l'acheteur sera réputé responsable de tout dommage et le vendeur se réserve le droit de reprendre les biens vendus dans quelque lieu qu'ils se trouvent.

## **11- MEDIATION ET REGLEMENT DES LITIGES**

**11-1** En cas de contestation et sous réserve de l'application de l'article 48 du Code de Procédure Civile, les tribunaux dans le ressort desquels se trouve notre siège sont seuls compétents. Le client non professionnel pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable des litiges, conformément aux articles L612-1 et suivants du code de la consommation, en contactant BATIRMEDIATION CONSO, 834 chemin de Fontanieu – 83200 LE REVEST au 07 68 46 59 09 ou [contact@batirmediation-conso.fr](mailto:contact@batirmediation-conso.fr) ou via le formulaire de saisine sur <http://batirmediation-conso.fr>

## **12- PROTECTIONS DES DONNES PERSONNELLES**

**12-1** Les données personnelles collectées par l'entreprise via le devis (*nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique, etc.*) sont enregistrées dans notre fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à la fin des périodes de garanties liées aux prestations réalisées.

**12-2** L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire.

**12-3** Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

**12-4** En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

**12-5** Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

**12-6** Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant M. BIRON Jacques (PDG).

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci à la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant.

**12-7** Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **13- DROIT APPLICABLE**

**13-1** Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux prestations et ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

## **14- ASSURANCES**

**14-1** L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile et décennale souscrite auprès de MMA BP 20735 49307 Cholet Cedex.